



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

5 décembre 2018

## L'Ontario surpaye les appareils et accessoires fonctionnels, selon la vérificatrice générale

(TORONTO) Depuis 2009, la province surpaye régulièrement et considérablement des fournisseurs pour des demandes non admissibles visant des appareils et accessoires fonctionnels, affirme la vérificatrice générale Bonne Lysyk dans son *Rapport annuel 2018* publié aujourd'hui.

« Dans 99 % des cas examinés par le Ministère lors des huit dernières années, des trop payés ont été repérés et la province a réussi à recouvrer 10 millions de dollars », a affirmé M<sup>me</sup> Lysyk après le dépôt du Rapport à l'Assemblée législative.

Le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels du ministère de la Santé et des Soins de longue durée aide les Ontariens ayant une déficience physique de longue durée à se procurer des appareils et accessoires fonctionnels comme les aides à la mobilité, les prothèses auditives, les appareils d'oxygénothérapie à domicile et les appareils d'assistance respiratoire.

Toute personne ayant une carte Santé de l'Ontario valide et une déficience physique de longue durée est admissible à cette aide, qui n'est pas fondée sur le revenu ou la situation financière du demandeur. En 2017-2018, le Programme a versé environ 514 millions de dollars pour aider plus de 400 000 Ontariens à acheter ces appareils et accessoires fonctionnels.

Dans son rapport, M<sup>me</sup> Lysyk souligne que le Ministère a « amélioré sa prestation des services » depuis le plus récent audit mené en 2009, mais « il reste cependant à améliorer plusieurs points liés à la surveillance et à l'établissement du prix des appareils et accessoires ».

Elle a notamment signalé que les prix imposés par les fournisseurs « ne font pas l'objet d'une surveillance exhaustive afin d'en vérifier le caractère raisonnable et la conformité aux politiques du Programme, ce qui entraîne des marges bénéficiaires très élevées et de grands écarts entre les marges des fournisseurs ».

Voici d'autres problèmes relevés durant l'audit.

- Le Ministère effectue rarement des examens de suivi des fournisseurs ayant surfacturé ou présenté des demandes non admissibles. Par exemple, un fournisseur a remboursé quelque 250 000 \$ en 2015-2016 au Ministère, mais il a continué à présenter des demandes et a reçu un total de 5,8 millions de dollars en 2016-2017 et en 2017-2018 – sans aucun suivi du Ministère.
- Depuis le dernier audit du Programme il y a huit ans, le Ministère a transmis les dossiers de 13 fournisseurs à la police provinciale de l'Ontario en raison de divers problèmes. Même si le Ministère a mis fin à l'inscription de la majorité de ces fournisseurs, il n'a pu recouvrer que 1 000 \$ (soit environ 0,02 %) des quelque 5,5 millions de dollars qu'il estime leur avoir versés pour des demandes de paiement non admissibles.
- Le Ministère s'efforce d'effectuer régulièrement des examens des prix pour toutes les catégories d'appareils, mais l'audit a révélé que, même si le Ministère a relevé des écarts de prix de détail pour des modèles similaires d'un appareil, il ne modifie pas les prix approuvés du Programme pour en tenir compte. En d'autres mots, le Ministère paie un montant plus élevé que nécessaire pour certains modèles d'appareil.

- L'examen d'un échantillon des factures de fabricant et de fournisseur a permis de constater l'existence de différentes marges bénéficiaires, certains ayant des marges supérieures à 200 %. Cela s'explique essentiellement par le fait que des fournisseurs bénéficient de ristournes de fabricants, mais n'en font pas profiter le Ministère ou les clients.
- Le Ministère exige que les fournisseurs de certains appareils incluent les numéros de série des appareils sur les factures pour s'assurer qu'il ne défraie pas le coût d'appareils usagés ou retournés. Or, le système d'information du Ministère ne permet pas de vérifier, avant de régler une demande de paiement, si un numéro de série a déjà été utilisé dans une autre demande de paiement, ou même si un numéro de série a été entré. L'examen des données sur les demandes de paiement pour 2017-2018 dans le cadre de l'audit a révélé que 7 500 demandes ne comportaient pas de numéros de série, et que près de 2 300 demandes d'une valeur totale d'environ 1,5 million de dollars ont été réglées par le Ministère malgré la présence de doubles de numéros de série.
- Le personnel ne produit pas régulièrement de rapports avec le système de TI du Programme pour repérer les paiements effectués après le décès d'un client, alors que ces rapports pourraient mener à des recouvrements substantiels. Par exemple, entre 2012-2013 et 2017-2018, le Ministère a recouvré quelque 500 000 \$ auprès d'un fournisseur d'oxygénothérapie à domicile qui avait été payé pour des clients après leur décès. Si le personnel n'avait pas examiné le dossier de ce fournisseur, le recouvrement de 500 000 \$ n'aurait peut-être pas été fait.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Lire le rapport d'audit [Programme d'appareils et d'accessoires fonctionnels](http://www.auditor.on.ca) à [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.